



Divorce avec une etrangere

Par **patrice**, le **12/02/2012 à 12:26**

Bonjour,rnBonjour,rnrnNous sommes sur le point de me separer avec ma femme qui est etrangere (malaisie);on s'est marie en France en 2005 et a eu un titre de sejour de 10 ans en 2009;n'a pas demande de nationalite francaise.Nous vivons maintenant en Thaïlande et n'avons plus de lien avec la France mais maries en France.Dois-je faire une demarche particuliere pour divorcer ou attendre simplement le terme de son titre de sejour et de toute facon ne sera pas renouvelé?rnou alors dois je signaler a la prefecture au service immigration ou autre de ma separation avec une etrangere pour ma propre securite et qui se feront un plaisir d'annuler le mariage?rnQuels sont mes risques,droits et devoirs dans cette situation.rnDerniere chose ,la plus dure pour moi,nous avons eu une fille nee en France,mais je laisserai la garde car ingerable pour moi malheureusement.rnJe reste a votre disposition pour d'eventuelles precisions.rnrnmerci par avance.rnrnRespectueusement.rnrnPatrice

Par **amajuris**, le **12/02/2012 à 13:37**

bjr,rnvous devez demander le divorce dans le pays ou vous vivez et vous demandez ensuite sa transcription sur l'état civil français.rnvous pouvez demander des renseignements auprès du consulat de France le plus proche.rncdt

Par **patrice**, le **12/02/2012 à 13:50**

merci pour votre reponse.donc laisser mourir le droit du sejour de ma femme(voire laisser mourir ce statut de mariage) jusqu'a la fin n'est pas une bonne idee?meme si elle ne reviendra

plus en france?rnrnmerci

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **14:10**

bjr,rnil faut savoir ce que vous voulez.rnsoit vous divorcez avec ses conséquences,rnsoit vous restez dans la situation actuelle.rnvotre mariage ne sera pas annulé surtout si vous avez un enfant commun.rncdt